

DIMENSION I-6 : POLITIQUE ET PROMOTION DES PME

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont la clé de voûte de l'économie, aussi bien dans les pays de l'OCDE que dans les marchés émergents. Les PME contribuent fortement à la création d'emplois et soutiennent le développement et la création de valeur ajoutée dans beaucoup de secteurs essentiels à la croissance économique.

Selon la Banque africaine de développement et le Centre de développement de l'OCDE, 93 % des entreprises marocaines sont des PME. Ces entreprises représentent 46 % de l'emploi, 30 % des exportations, 33 % de l'investissement, et 38 % de la production¹. Les créations annuelles d'entreprises (mesurées par le nombre de certificats négatifs émis) ont plus que doublé entre 2000 et 2009, en se stabilisant aux alentours de 50 000 par an, ce qui est révélateur de l'impact des réformes engagées depuis les années 1990 pour réduire les barrières dans le monde des affaires. Cependant, le secteur des PME présente encore un certain nombre de faiblesses structurelles, telles que le manque de compétitivité, la sous-capitalisation, l'accès des PME au financement restant un problème majeur, la faible productivité, et des compétences de gestion limitées. De plus, les PME marocaines peinent à développer des relations avec le nombre croissant de multinationales installées dans le pays.

Réalisations

Le ministère des Affaires économiques et générales (MAEG) avait lancé un certain nombre d'initiatives pour promouvoir le secteur de l'entreprise et de la PME en particulier, notamment à travers la création de deux comités de haut niveau, l'un chargé de superviser le programme de modernisation des PME (la Commission nationale de mise à niveau de l'entreprise), et l'autre chargé de la création et de la promotion de la PME (le Comité national d'appui à la création d'entreprise).

En 2002, le gouvernement a créé l'Agence nationale pour la promotion de la PME (ANPME) et édicté la Charte de la PME (loi n° 53-00 publiée le 23 juillet 2002). La Charte de la PME donne à l'ANPME la mission de coordonner, piloter et mettre en œuvre le programme national de compétitivité et de modernisation, et de fournir un soutien d'ordre général aux PME. Agissant en tant qu'organisme exécutif, elle joue également un rôle important dans la défense des intérêts des PME dans les débats sur la politique gouvernementale. L'ANPME est devenue une agence efficace pour les PME, avec un mandat clair, une expérience interne de grande valeur et un éventail de programmes et d'activités comparables à celles d'agences similaires dans les nouveaux États membres de l'Union européenne.

Au niveau régional, le Maroc dispose d'un réseau d'instances destinées à faciliter et soutenir la création d'entreprises. Les 16 Centres régionaux d'investissement (CRI) facilitent les démarches et remplissant un rôle de guichet unique pour la création. Quelques CRI offrent des prestations et services supplémentaires de développement des PME.

Au cours des dernières années, le gouvernement a accordé la priorité à des politiques sectorielles. Plusieurs plans ont ainsi été lancés, parmi lesquels le Pacte national pour l'Émergence industrielle 2009-15, le Plan Rawaj vision 2020 pour le commerce, et Maroc Numeric 2009-13. Le Contrat-Programme du Pacte Émergence a fixé des objectifs quantitatifs et qualitatifs à l'ANPME en matière de création et d'accompagnement des PME et a introduit un système de notation pour évaluer les mesures et leur impact sur les entreprises.

Le secteur privé est consulté lors de l'élaboration de documents politiques majeurs. Il a été associé à la formulation du Pacte Émergence et des autres stratégies sectorielles et à la révision du Code du travail en 2004. En janvier 2008, le Livre Blanc de la CGEM (un plan d'actions contenant des suggestions pour le développement des PME au Maroc) a été présenté au gouvernement. Ceci constitue des exemples de l'intégration du secteur privé dans la prise de décision. Cependant, la consultation avec le secteur privé n'est pas encore suffisamment large et diversifiée.

En ce qui concerne l'interaction PME-investissements directs étrangers (IDE), le Plan d'action 2009 de la Bourse nationale de sous-traitance et de partenariat (BNSTP) a prévu un programme national pour développer les opportunités de contrats de sous-traitance au niveau régional. Le programme de fournisseurs dédié au secteur automobile est en train d'être mis en place dans le cadre de la convention de partenariat avec Renault. Les programmes *Imtiaz* et *Moussanada* inclus dans le Pacte Émergence (mesures 57 et 58 du volet compétitivité des PME) vont compléter cette convention en accompagnant les entreprises (500 entreprises par an) dans leur démarche de modernisation et d'amélioration de leur productivité, à travers la mise en place de programmes fonctionnels accessibles à l'ensemble des secteurs.

En matière de politique d'innovation, le Maroc a lancé des initiatives, notamment le plan Horizon 2025. Un réseau de structures a pour but de faciliter le rapprochement entre les industries et les universités. Il existe des centres de compétences et des centres techniques industriels, un réseau de diffusion technologique, des grappes d'entreprises en développement et des projets d'incubateurs en phase pilote.

Défis

Malgré les efforts pour améliorer l'accompagnement des PME, notamment via le Pacte Émergence, le Maroc doit toujours surmonter un certain nombre des défis politiques et institutionnels.

- La Charte de la PME et les différentes stratégies sectorielles présentent des chevauchements et des incohérences, au regard du nombre de ministères qui interviennent dans les questions de politique sur les PME et du nombre de stratégies sectorielles prévoyant des mesures de soutien à la PME. La Charte est en cours de révision, ce qui pourrait aider à harmoniser les stratégies diverses, la mettre en cohérence avec le Pacte Émergence et améliorer la coordination institutionnelle.
- L'accès des PME au financement est un problème majeur. Les petites entreprises comptent principalement sur les fonds générés en interne et sur les prêteurs informels. Les sociétés qui ont des besoins de financement dépassant le seuil des institutions de la microfinance, mais restant en dessous du seuil pouvant intéresser les banques, font face à des difficultés (voir la dimension de la SDCA sur l'accès au financement).
- L'assistance aux PME innovantes n'est qu'à ses débuts. Les *startups* ont des difficultés à sortir des incubateurs, notamment en raison du manque de capital-risque et des difficultés à accéder aux terrains industriels. La R&D rapportée au PNB était estimée à 1 % environ en 2010² et reste faible, même si elle est en augmentation par rapport aux 0.35 % alloués en 1998³.
- Une autre faiblesse structurelle est liée au degré important d'activités informelles dans le secteur des PME et des très petites entreprises (TPE). En 2007, l'économie informelle était estimée à 37.3 % des emplois hors secteur agricole, ce qui représentait 19 % du PIB du

Maroc⁴. Un tel niveau d'activité informelle fausse la concurrence dans le secteur des PME et réduit grandement l'efficacité des politiques du gouvernement. Le gouvernement travaille actuellement sur l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la TPE visant à faciliter sa création, soutenir sa croissance et favoriser sa formalisation, ainsi que son intégration dans le secteur organisé. Cependant, les activités spécifiques visant à réduire le niveau des activités informelles dans le secteur des PME sont encore limitées.

Recommandations

● L'accès au financement :

Cette question est analysée dans le cadre d'une dimension spécifique de la SDCA, au regard de son importance pour le développement des PME et la croissance économique. Les recommandations issues de l'analyse de cette dimension visent notamment à améliorer la capacité de crédit bancaire, à renforcer le système des garanties et à relever le niveau de l'éducation financière et entrepreneuriale.

● La stratégie d'innovation :

Le Maroc devrait apporter une attention particulière aux entreprises innovantes. Les instruments existants devraient être évalués et améliorés, et des synergies entre les différents programmes d'innovation en cours devraient être renforcées.

- ❖ Le Maroc devrait faire évoluer les objectifs des **incubateurs** et les orienter vers l'encouragement de l'innovation. Il faudrait également planifier la réalisation de ce qui est stipulé dans le Pacte Émergence, y compris la mise en place de cités pour les PME et la création de grappes.
- ❖ Les entreprises devraient se voir offrir une plus grande variété de **services**, incluant de l'expertise technique en matière d'innovation.
- ❖ Il faudrait générer des **partenariats** entre les programmes de développement entrepreneurial et les universités et institutions de formation supérieure.
- ❖ La coordination générale autour de l'innovation pourrait être renforcée par un **dialogue** systématique entre tous les acteurs clés. Dans un certain nombre de pays, cette tâche a été endossée par un Conseil pour la compétitivité, composé de représentants du secteur public et du secteur privé, de réseaux d'entreprises jeunes et innovantes, et de la société civile (universitaires, centres de recherche économique et scientifique) et opérant sous la responsabilité du ministre de l'Économie. Le Maroc pourrait envisager cette option et créer un comité consultatif ou s'appuyer sur une institution existante.
- ❖ Une stratégie efficace en matière d'innovation doit prendre en compte le **financement** des entreprises innovantes. Il existe au Maroc un certain nombre de systèmes et de fonds de subvention. Cependant, leur champ d'intervention en faveur de la PME est limité. Il est nécessaire d'explorer d'autres voies possibles, telles que la création de nouveaux systèmes de garantie de prêt et de fonds propres pour les PME, et créer des services et programmes d'assistance pour y accéder.
- ❖ L'accent devrait être mis sur le développement de programmes favorisant les **interactions** entre les PME et les grandes entreprises, et notamment les entreprises multinationales, en vue d'étendre la gamme des fournisseurs locaux et de rehausser leurs compétences techniques et managériales. Le programme de la Bourse nationale de sous-traitance et de partenariats (BNSTP) manque de partenariats opérationnels avec une ou plusieurs institutions en charge du développement des PME et/ou l'attraction des IDE. Il serait

nécessaire de créer une fonction spécifique, soit au sein de l'ANPME, soit au sein de la nouvelle Agence marocaine de développement des investissements (AMDI) et envisager un consortium public-privé suivant les directives de l'OCDE.

● **Le secteur informel :**

La proportion importante de PME évoluant dans le secteur informel entraîne des implications importantes pour la croissance à moyen terme de ce segment vital de la population d'entreprises. Par conséquent, il est essentiel d'accélérer la réflexion en cours relative à l'élaboration d'une stratégie globale et coordonnée pour la réduction des activités informelles dans le secteur des PME et des TPE, au-delà du respect d'un ensemble spécifique de lois et réglementations et des implications budgétaires. Le gouvernement a déjà lancé des études afin d'analyser la problématique du secteur informel et proposer des axes stratégiques et des mesures concrètes, mais les efforts sont à intensifier.

- ❖ Une approche réussie pour la réduction des activités informelles devrait s'appuyer sur l'identification et la hiérarchisation des activités informelles ayant les conséquences les plus négatives pour le pays. L'approche peut combiner des incitations et des pénalités encourageant l'intégration au secteur formel.
- ❖ Le gouvernement devrait confier la tâche de direction et de coordination de cette action à un **groupe de travail** associant tous les acteurs et parties prenantes clés afin d'examiner des questions telles que l'immatriculation des entreprises ou la politique fiscale et d'élaborer un plan commun pour inciter les entreprises à officialiser leur situation. Le MAEG est bien placé pour endosser ce rôle central, étant donné que sa fonction horizontale au sein du gouvernement lui permet de réunir les ministères clés tels que le ministère des Finances, le ministère de l'Industrie, l'ANPME, le Bureau central des statistiques, les chambres de commerce, les organisations patronales, les associations de PME et les ONG.

● **L'évaluation et l'analyse d'impact :**

Le Maroc devrait développer des mécanismes pour évaluer les coûts et bénéfices des politiques gouvernementales en matière de soutien à la PME, et pour apprécier leur impact sur le développement du secteur privé. Pour cela, l'ANPME met progressivement en place un dispositif de suivi et d'évaluation des programmes d'appui aux entreprises qui couvre divers volets dont notamment :

- ❖ le Baromètre de compétitivité des entreprises accompagnées par l'ANPME ;
- ❖ le système de suivi et d'évaluation d'impact des programmes de l'ANPME ; et
- ❖ le contrôle de gestion et l'audit interne.

Ces premiers efforts sont à saluer. Cependant, les bases de données existantes sur les PME et leur environnement sont encore insuffisantes pour effectuer une véritable estimation d'impact des politiques. Deux actions en cours pourront faciliter une analyse d'impact et donc assurer un meilleur suivi des activités de l'ANPME. Premièrement, l'introduction d'un identifiant administratif unique propre à chaque entreprise (l'identifiant commun de l'entreprise) est une des actions prioritaires du CNEA pour 2010. Deuxièmement, le ministère de l'Industrie a été chargé dans le cadre du Plan Émergence d'actualiser la définition de la PME car la définition actuelle n'est pas partagée par tous, est trop restrictive et ne correspond plus à la taille des acteurs. Il est également essentiel que les représentants du secteur public et du secteur privé soient impliqués dans ces démarches d'évaluation et d'analyse d'impact.